



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme. Le demandeur est la S.A. DOMAINE DE CHANTRAINE dont le siège est établi Rue du Ruisseau Saint-Jean, 12 à 1367 Ramillies. Le bien concerné est situé Rue du Ruisseau Saint-Jean, 12 à 1367 Ramillies, et cadastré sous 7^{ème} Division Huppaye, Section C, n° 209h.

Le projet consiste à **REGULARISER LA CREATION D'UN NOUVEAU LOGEMENT DANS UNE CONSTRUCTION EXISTANTE.**

La demande est soumise à l'enquête publique visée aux articles D.VIII.7 et suivants en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial et présente les caractéristiques suivantes :

- La demande implique une ou plusieurs dérogations au plan de secteur : le projet déroge à la zone agricole du Plan de secteur.

| Date d'affichage de l'avis | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête |
|----------------------------|-------------------------------|---|
| 15/11/2020 | 20/11/2020 | Administration communale Le 04/12/2020 à 10h00 |

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête et sur rendez-vous uniquement** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies :

- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h00 à 12h00
- les jeudis de 16h00 à 20h00 (*les permanences sont supprimées si personne n'a pris de rendez-vous !*)

Les rendez-vous doivent être pris **au plus tard 24 heures à l'avance** auprès du Service Urbanisme, uniquement par téléphone au 081/43.23.46 du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 (les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte).

Toute personne pourra obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal désigné à cette fin.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@commune-ramillies.be

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

À Ramillies, le 04/11/2020

Par le Collège,

La Directrice générale f.f.,

A.-S. MINET



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY